

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5413

concernant la recommandation du Comité de discipline au conseil d'administration d'exclure une étudiante en vertu du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*

adoptée à huis clos par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER NOVEMBRE 2012)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5414

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée à huis clos par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur;

ATTENDU les parcours personnel et professionnel exceptionnels du candidat tel qu'il appert de ses notes biographiques et du mérite qui lui est reconnu de lui attribuer une telle distinction;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études sur la candidature suggérée par le comité de sélection, tel qu'il appert de la résolution 295-CE-2203;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Gyslaine Desrosiers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER NOVEMBRE 2012)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5415

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée à huis clos par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur;

ATTENDU les parcours personnel et professionnel exceptionnels du candidat tel qu'il appert de ses notes biographiques et du mérite qui lui est reconnu de lui attribuer une telle distinction;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études sur la candidature suggérée par le comité de sélection, tel qu'il appert de la résolution 295-CE-2204;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Frédérique Délisle,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Jean-Yves Guindon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (21 SEPTEMBRE 2012)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5416

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2012

adoptée à huis clos par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le prix « Employé d'honneur » qui a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution exceptionnelle d'un membre du personnel au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire;

ATTENDU la formation d'un comité de sélection formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner le prix « Employé d'honneur » pour l'année 2012 au lauréat ou à la lauréate suivant(e) :

- Richard Primeau

ATTENDU sa contribution exceptionnelle au fonctionnement de l'Université et l'importance de lui attribuer cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » pour l'année 2012, soit :

- Richard Primeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5417

concernant l'adoption du projet révisé de *Politique contre le harcèlement et règles de procédure*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique contre le harcèlement* adoptée par le conseil d'administration, le 4 mai 2004, tel qu'il appert de la résolution 275-CA-3981;

ATTENDU la nécessité reconnue depuis longtemps par tous les intervenants impliqués de réviser cette politique afin de la rendre plus conforme aux nouvelles réalités en matière de traitement des plaintes de harcèlement, principalement de harcèlement psychologique;

ATTENDU qu'un 1^{er} projet de politique révisé avait été élaboré par le secrétaire général à l'hiver 2009, suite au mandat reçu à cet effet, et que ce projet n'avait pas reçu une adhésion jugée suffisante à la suite de la consultation effectuée auprès des associations et des syndicats;

ATTENDU qu'un nouveau projet a été par la suite élaboré, toujours par le secrétaire général, et finalisé à l'automne 2011 pour mieux refléter les attentes et les préoccupations des associations et des syndicats en matière de traitement des plaintes de harcèlement;

ATTENDU que l'orientation privilégiée dans l'élaboration de ce nouveau projet consiste, entre autres, à privilégier une intervention rapide des personnes désignées pour faire cesser le harcèlement, pour soutenir les personnes victimes ainsi que pour favoriser la mise en place de solutions dans les unités de travail où de telles situations surviennent;

ATTENDU la consultation effectuée par le secrétaire général auprès des associations et des syndicats, le 23 décembre 2012, consultation qui a pris fin le 23 février 2012;

ATTENDU les avis reçus de la part des associations et syndicats (soit le SPPUQO, le SCCUQO, le SGPUQO, l'AGE-CEUL et l'Association des cadres) à la suite de cette consultation, la plupart des avis ayant été pris en compte dans l'élaboration du projet final soumis à l'approbation du conseil;

ATTENDU la version finale du projet de *Politique contre le harcèlement et règles de procédure* proposé;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger la *Politique contre le harcèlement* adoptée par le conseil d'administration en 2004;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël,

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 358-CA-5417**

concernant l'adoption du projet révisé de *Politique contre le harcèlement et règles de procédure*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la *Politique contre le harcèlement* adoptée le 4 mai 2004, tel qu'il appert de la résolution 275-CA-3981;

D'APPROUVER le projet révisé de la *Politique contre le harcèlement et règles de procédure*;

DE DÉCRÉTER l'entrée en vigueur de ladite politique en date du 17 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5418

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 294-CE-2191 de la commission des études du 16 février 2012;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5419

concernant la modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modifications apportées en décembre 2011 par les trois organismes subventionnaires fédéraux de recherche (CRSH, CRSNG et IRSC) à leur cadre de référence sur la conduite responsable de la recherche et de la nouvelle exigence imposée aux chercheurs et aux candidats de donner leur consentement à la divulgation de renseignements personnels dans le cas d'une violation grave confirmée des politiques de ces organismes;

ATTENDU que ces organismes exigent que les établissements se conforment à leurs politiques pour être admissibles à demander et administrer leurs fonds;

ATTENDU l'exigence fait aux titulaires de subventions de recherche de signer le consentement à la divulgation de renseignements personnels;

ATTENDU le projet de modification de l'article 9 de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*;

ATTENDU la résolution 294-CE-2199 par laquelle la commission des études formulait un avis favorable relativement à ce projet de modification;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5420

concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la synthèse du programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF);

ATTENDU les résolutions 251-CE-1730 et 280-CE-2013 de la commission des études;

ATTENDU l'avis favorable de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CRÉPUQ;

ATTENDU l'avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU) du MELS;

ATTENDU le démarrage des activités liées à l'ISFORT;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Délisle,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions à compter du trimestre d'automne 2012, selon un régime d'admission à temps complet, à l'automne seulement;

DE CRÉER le comité de programme de deuxième cycle de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers et y rattacher le programme;

DE FIXER le contingent du programme à 15 étudiants au total pour les trois établissements partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5421

concernant l'ouverture des admissions à la majeure en rédaction professionnelle et l'offre de la mineure en rédaction professionnelle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'une majeure en rédaction professionnelle et d'une mineure en rédaction professionnelle;

ATTENDU la résolution 293-CE-2185 de la commission des études;

ATTENDU les résolutions 2012-1-CET-R-1 et 2012-1-CET-R-2 du Conseil des études de l'Université du Québec;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions à la majeure en rédaction professionnelle à compter du trimestre d'automne 2013, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, à l'automne seulement;

DE CONFIRMER l'offre de la mineure en rédaction professionnelle à compter de l'automne 2012;

DE RATTACHER la majeure en rédaction professionnelle et la mineure en rédaction professionnelle au Module des lettres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5422

concernant l'ouverture des admissions à la majeure en traduction professionnelle et l'offre de la mineure en traduction professionnelle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'une majeure en traduction professionnelle et d'une mineure en traduction professionnelle;

ATTENDU la résolution 293-CE-2184 de la commission des études;

ATTENDU les résolutions 2012-1-CET-R-3 et 2012-1-CET-R-4 du Conseil des études de l'Université du Québec;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions à la majeure en traduction professionnelle à compter du trimestre d'automne 2013, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, à l'automne seulement;

DE CONFIRMER l'offre de la mineure en traduction professionnelle à compter de l'automne 2012;

DE RATTACHER la majeure en traduction professionnelle et la mineure en traduction professionnelle au Module des lettres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5423

concernant la modification des conditions d'admission des programmes de premier cycle en sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 295-CE-2205 de la commission des études;

ATTENDU le triptyque présentant la modification;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la base d'admission adulte pour les programmes de premier cycle en sciences sociales par le libellé suivant :

Base adulte

Être âgé(e) d'au moins 21 ans et fournir une lettre d'environ 300 mots, adressée au Module des sciences sociales, qui démontre en quoi son bagage de formation, de culture générale et d'expérience le prépare à des études universitaires. Au besoin, le candidat devra se rendre disponible pour une entrevue d'admission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5424

concernant l'ouverture des admissions à temps complet au trimestre d'automne pour le certificat en muséologie et patrimoine

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 295-CE-2202 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions à temps complet au trimestre d'automne pour le certificat en muséologie et patrimoine à compter du trimestre d'automne 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5425

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention infirmière;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 16 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 697 du procès-verbal de la 30^e réunion extraordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 23 mars 2012, recommandant l'embauche de madame Louise Bélanger;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Louise Bélanger;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Louise Bélanger à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de madame Louise Bélanger conditionnel à la démonstration qu'elle est membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Louise Bélanger, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Louise Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5426

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention infirmière;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 16 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 696 du procès-verbal de la 30^e réunion extraordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 23 mars 2012, recommandant l'embauche de madame Caroline Longpré;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Caroline Longpré;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Caroline Longpré à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de madame Caroline Longpré conditionnel à la démonstration qu'elle est membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Caroline Longpré, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Caroline Longpré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5427

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention infirmière;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 16 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 695 du procès-verbal de la 30^e réunion extraordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 23 mars 2012, recommandant l'embauche de monsieur Éric Tchouaket;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Éric Tchouaket;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de monsieur Éric Tchouaket à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de monsieur Éric Tchouaket conditionnel à la démonstration qu'il est membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Éric Tchouaket.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5428

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en études du développement;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 14 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 60 du procès-verbal de la 11^e réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales du 14 mars 2012 concernant l'embauche de monsieur Thomas Collombat à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Thomas Collombat;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de monsieur Thomas Collombat à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « sciences économiques » au Département des sciences sociales au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Thomas Collombat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5429

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en développement territorial;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 14 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 61 du procès-verbal de la 11^e réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales du 14 mars 2012 concernant l'embauche de monsieur Mathieu Charron à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Mathieu Charron;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de monsieur Mathieu Charron à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « géographie » au Département des sciences sociales au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Charron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5430

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en déficience intellectuelle ou troubles envahissants du développement, au site de travail Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 859 du procès-verbal de la 148^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 12 mars 2012 concernant l'embauche de madame Claudine Jacques à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Claudine Jacques;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Claudine Jacques à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Claudine Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5431

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention psychosociale, au site de travail Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 854 du procès-verbal de la 148^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 12 mars 2012 concernant l'embauche de madame Marie-Claude Salvas à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marie-Claude Salvas;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Marie-Claude Salvas à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Marie-Claude Salvas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5432

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en neuropsychologie clinique ou neuroscience, au site de travail Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 860 du procès-verbal de la 148^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 12 mars 2012 concernant l'embauche de madame Jessica Massicotte-Marquez à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Jessica Massicotte-Marquez;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Jessica Massicotte-Marquez à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Jessica Massicotte-Marquez.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5433

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en psychologie sociale, au site de travail Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 861 du procès-verbal de la 148^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 12 mars 2012 concernant l'embauche de madame Caroline Blais à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Caroline Blais;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Caroline Blais à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Caroline Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5434

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en analyse des problématiques en santé mentale au site de travail Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 855 du procès-verbal de la 148^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 12 mars 2012 concernant l'embauche de monsieur Guy Beauchamp à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Guy Beauchamp;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de monsieur Guy Beauchamp à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Guy Beauchamp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5435

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en développement psychosocial des enfants;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 856 du procès-verbal de la 148^e réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 12 mars 2012, recommandant l'embauche de madame Myriam Kettani;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Myriam Kettani;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Myriam Kettani à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014, et ce, sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de madame Myriam Kettani conditionnel à la démonstration qu'elle est membre en règle de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Myriam Kettani.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5436

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en délinquance juvénile et problèmes d'adaptation psychosociaux des adolescents au site de travail Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 857 du procès-verbal de la 148^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 12 mars 2012 concernant l'embauche de madame Arlene Laliberté à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Arlene Laliberté;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Arlene Laliberté à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de madame Arlene Laliberté conditionnel à la démonstration qu'elle est membre en règle de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Arlene Laliberté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5437

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en délinquance juvénile et problèmes d'adaptation psychosociaux des adolescents au site de travail Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 858 du procès-verbal de la 148^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 12 mars 2012 concernant l'embauche de monsieur Martin Yelle à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Martin Yelle;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de monsieur Martin Yelle à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de monsieur Martin Yelle conditionnel à la démonstration qu'il est membre en règle de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Martin Yelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5438

concernant l'embauche d'une professeure régulière à l'École multidisciplinaire de l'image

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du design graphique;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 12 mars 2012;

ATTENDU la résolution UQO-APÉMI-1112-07-164 de l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image du 14 mars 2012 recommandant l'embauche de madame Valérie Yobé;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Valérie Yobé;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Valérie Yobé à titre de professeure régulière dans le secteur disciplinaire « design graphique » à l'École multidisciplinaire de l'image au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Valérie Yobé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5439

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de relations industrielles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en santé et sécurité au travail;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 16 mars 2012;

ATTENDU la résolution DRI-16-03-12-964 de la 227^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles tenue le 16 mars 2012, recommandant l'embauche de madame Jessica Riel;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Jessica Riel;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Jessica Riel à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « santé et sécurité au travail » au Département de relations industrielles, au site de travail Gatineau, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de madame Jessica Riel, à titre de professeure régulière au Département de relations industrielles, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Jessica Riel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5440

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention sociale de groupe;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 19 mars 2012;

ATTENDU l'extrait no 706 du procès-verbal de la 169^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de travail social tenue le 19 mars 2012, recommandant l'embauche de madame Manon Chamberland;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Manon Chamberland;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Manon Chamberland à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « travail social de groupe » au Département de travail social, au site de travail Saint-Jérôme, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE RENDRE le renouvellement de contrat de madame Manon Chamberland, à titre de professeure régulière au Département de travail social, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Manon Chamberland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5441

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en économique;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 24 février 2012;

ATTENDU l'extrait 410^e ADOSA 12-03-2012 No 1180 de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 12 mars 2012 concernant l'embauche de madame Céline Gauthier à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Céline Gauthier;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de madame Céline Gauthier à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « finance et économique » au Département des sciences administratives au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Céline Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5442

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 351-CA-5305 du conseil d'administration recommandant la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT);

ATTENDU la résolution 351-CA-5305 du conseil d'administration recommandant la création du Département des sciences naturelles;

ATTENDU la résolution 351-CA-5305 du conseil d'administration autorisant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'embaucher jusqu'à trois professeurs additionnels au Département des sciences naturelles pour l'année 2011-2012;

ATTENDU la candidature spontanée de monsieur Christian Messier et l'excellence de son dossier;

ATTENDU le contexte particulier lié à la création du Département des sciences naturelles le 1^{er} mai 2012;

ATTENDU l'appui des professeurs du secteur disciplinaire « sciences forestières »;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Christian Messier;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'embauche de monsieur Christian Messier à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « sciences forestières » au Département des sciences naturelles, au site de travail Gatineau, le 1^{er} janvier 2013;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Christian Messier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5443

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2012-2013 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2012-2013;

ATTENDU l'avis favorable transmis au recteur par le comité exécutif lors de la séance du 10 avril 2012, tel qu'il appert de la résolution 355-CX-1557, concernant le budget 2012-2013;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2012-2013 prévoyant des produits de 75 224,5 M\$ et des charges de 75 422,2 M\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5444

concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2009-2014 approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 10 avril 2012;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Frédérique Délisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2012-2013 ci-dessous :

• Maintien des actifs	1 141 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	449 000 \$
• Développement des systèmes d'information	294 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	525 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5445

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2012-2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2012-2013;

ATTENDU la résolution 355-CA-5389 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2012-2013;

ATTENDU le plan des effectifs au 30 avril 2012;

ATTENDU la « situation budgétaire 2011-2012 et les orientations budgétaires 2012-2013 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 12 décembre 2011;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2012-2013;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2012-2013, tel que déposé à l'annexe 4, comprenant les modifications suivantes :

Postes de professeur :

- 1. de confirmer** à deux cent dix (210) le nombre total de postes de professeur (n'incluant pas un (1) poste de professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie financé par la Chaire de recherche du Canada et deux (2) postes de professeur régulier au Département des sciences naturelles financés par le budget ISFORT);

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5445

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2012-2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Postes « autres catégories de personnel » :

Au 1^{er} mai 2012 :

- 2. d'abolir** un (1) poste bureau de commis senior à l'éditique à la Direction des communications et du recrutement;
- 3. de créer** un (1) poste de technicien ou technicienne en infographie à la Direction des communications et du recrutement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5446

concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} mai 2012 au 31 mai 2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU la loi sur l'Université du Québec, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le Règlement général 4 au sujet de l'exercice des pouvoirs des établissements;

ATTENDU le budget de caisse préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par madame Frédérique Délisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser des emprunts temporaires de 33 000 000 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} mai 2012 au 31 mai 2013;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières retenues par l'Université;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie des emprunts temporaires en prêt à long terme au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5447

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 1^{er} mars 2012 au 4 avril 2012;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse des soumissions effectuée par Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design;

ATTENDU que l'entreprise Morin Isolation et Toitures Ltée a soumis le meilleur prix;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault à l'entreprise Morin Isolation et Toitures Ltée au montant de 428 300 \$ (avant taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5448

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Beaudoin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Michel Beaudoin à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 2006;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Beaudoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5449

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Luc Chaput

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Luc Chaput à la communauté universitaire depuis le 3 août 1973;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Luc Chaput.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5450

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Paul Boudreault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Paul Boudreault à la communauté universitaire depuis le 4 juillet 1988;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Paul Boudreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5451

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean Gervais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jean Gervais à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juillet 1989;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean Gervais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5452

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Normand Laplante

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Normand Laplante à la communauté universitaire depuis le 15 juin 1985;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Normand Laplante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5453

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Robert Bondaz

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Robert Bondaz à la communauté universitaire depuis le 22 janvier 2007;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Robert Bondaz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5454

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Aline Buisson-Cleary

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Aline Buisson-Cleary à la communauté universitaire depuis le 22 octobre 1979;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Aline Buisson-Cleary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5455

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie-Marthe Côté

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Marie-Marthe Côté à la communauté universitaire depuis le 16 décembre 1985;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marie-Marthe Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5456

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Josée De Rainville

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Josée De Rainville à la communauté universitaire depuis le 15 novembre 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Josée De Rainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5457

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jocelyne Dubois

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Jocelyne Dubois à la communauté universitaire depuis le 7 janvier 1980;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jocelyne Dubois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5458

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Guy Durocher

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Guy Durocher à la communauté universitaire depuis le 19 janvier 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Guy Durocher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5459

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Gagnon

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Lise Gagnon à la communauté universitaire depuis le 7 mars 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5460

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Héroux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Céline Héroux à la communauté universitaire depuis le 20 décembre 1999;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Héroux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5461

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Laflamme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Michel Laflamme à la communauté universitaire depuis le 3 janvier 1978;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Laflamme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5462

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Pilon

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Francine Pilon à la communauté universitaire depuis le 8 septembre 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Pilon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5463

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Haoua Sbahi

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Haoua Sbahi à la communauté universitaire depuis le 16 septembre 1991;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Haoua Sbahi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5464

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Madeleine Sénécal-Saumure

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Madeleine Sénécal-Saumure à la communauté universitaire depuis le 14 mars 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Madeleine Sénécal-Saumure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5465

concernant l'acquisition par l'Université des actifs de l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue (IQAFF)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 351-CA-5305 votée par le conseil d'administration, le 26 avril 2011, concernant notamment la mise en œuvre du projet de l'Institut des Sciences de la Forêt Feuillue Tempérée (ISFORT) et particulièrement l'un des dispositifs de cette résolution qui autorisait l'acquisition, par l'Université, de tous les actifs immobiliers et mobiliers de l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue (IQAFF);

ATTENDU l'annonce de la création officielle de l'ISFORT, le 27 février 2012, et la mise en place du processus d'intégration des activités de l'IQAFF au sein de l'Université et de démarrage des activités de l'ISFORT;

ATTENDU le protocole relatif à l'intégration des ressources et des activités de recherche intervenu entre l'Université et l'IQAFF, en avril 2011, qui prévoit, notamment, que tous les actifs immobiliers et mobiliers de l'IQAFF seront cédés à l'Université moyennant une considération financière;

ATTENDU le financement octroyé à l'Université par les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), pour lui permettre de procéder à ces acquisitions;

ATTENDU que l'évaluation de la valeur des actifs de l'IQAFF est basée sur des rapports distincts, soit pour les actifs immobiliers et les actifs mobiliers;

ATTENDU que l'immeuble qui doit faire l'objet d'un transfert de propriété en faveur de l'Université est grevé d'une hypothèque dont le remboursement sera entièrement assumé par l'IQAFF au moment de la transaction;

ATTENDU l'avis du notaire fiscaliste mandaté par l'Université pour procéder à l'acquisition de ces actifs, qui recommande d'obtenir, du conseil d'administration de l'Université, une nouvelle autorisation d'acquisition malgré la résolution précitée, et ce, en vue d'assurer le respect des normes en matière de « vérification diligente » et des précisions supplémentaires quant à certaines modalités de la transaction à venir;

ATTENDU le pouvoir du conseil d'administration d'autoriser l'acquisition des actifs de l'IQAFF;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Claude Chénier,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5465

concernant l'acquisition par l'Université des actifs de l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue (IQAFF)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Université à se porter acquéreur des actifs immobiliers et mobiliers de l'IQAFF, au prix de 322 490 \$;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer les documents légaux relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5466

concernant l'élection du président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de mandat, au 31 mai 2012, de madame Lisette Blouin-Monfils à titre de présidente du conseil d'administration (343-CA-5185);

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU les articles 2.2.1, 4.6 et 4.1 g) et h) du *Règlement de régie interne* de l'UQO;

ATTENDU le ou les candidats qui ont affiché un intérêt pour cette charge;

ATTENDU l'élection en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

QUE madame Lisette Blouin-Monfils soit élue présidente du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais pour un mandat de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 358-CA-5467

concernant la nomination d'un membre socio-économique au comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-huitième réunion tenue le lundi 16 avril 2012 à 14 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de mandat, au 24 mai 2012, de madame Lisette Blouin-Monfils, à titre de membre socio-économique au comité exécutif de l'Université;

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne de l'UQO concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU les articles 5.1.2 et 4.1 f), g) et h) du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU l'élection ou la nomination en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Lisette Blouin-Monfils à titre de membre socio-économique au comité exécutif, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 25 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général